

Protocole d'arrêt temporaire ou définitif d'un match

District de la Charente

En cas d'incidents, avant toute décision finale d'arrêt du match, les officiels de la rencontre (arbitres officiels, arbitres bénévoles, délégués) se réunissent sous l'autorité de l'arbitre officiel.

Cette interruption ne peut excéder 45 minutes.

L'équipe d'officielle devra décider s'il s'agit :

- Soit d'une **interruption préventive** avant un potentiel arrêt du match en cas de récidive,
- Soit d'une **interruption définitive** résultant de fait grave.

Cas d'interruption préventive :

- Insultes virulentes et répétées envers officiels, éducateurs, joueurs, par une personne quel qu'elle soit.
- Insultes à caractère raciste ou discriminatoire.
- Contact physique volontaire avec un officiel sans violence.
- Jet de projectile(s) sur la pelouse sans impact, visant un acteur de la rencontre quel qu'il soit.
- Bagarre entre joueurs impliquant plus de deux personnes.
- Envahissement du terrain par un individu.
- Toute situation jugée suffisamment grave qui perturbe le bon déroulement de la rencontre.

Protocole à suivre face à l'une de ces situations :

Interrompre la rencontre de manière temporaire par 2 coups de sifflets.

- **Dans un 1^{er} temps**, Regroupement des officiels, capitaines et éducateurs des équipes, éventuellement dirigeants, à l'écart des joueurs,
- **Dans un 2nd temps**, Mettre les différents acteurs, face à leurs responsabilités pour prendre toutes les mesures nécessaires à la reprise du jeu dans un climat de sécurité.
- **Dans un 3nd temps**, Reprendre le cours de la rencontre si la situation le permet.

La rencontre sera définitivement arrêtée si un nouvel incident se produit.

Cas d'interruption définitive

- Agression d'un officiel : coups, crachats, jets de projectiles sur la pelouse atteignant une personne.
- Menaces de mort envers officiel.
- Insultes racistes ou discriminatoires manifestes et répétées.
- Nouvel incident identique, après la reprise du jeu suite à une interruption préventive.

Consignes pratiques :

Après avoir interrompu le match et avant toutes prises de décision, il est prioritaire pour les officiels de se placer en sécurité et de s'isoler des potentiels agresseurs notamment en rentrant au vestiaire.

La décision d'arrêt de la rencontre doit être notifiée aux deux capitaines de manière simultanée dans le lieu que l'arbitre estimera le plus approprié pour garantir la sécurité des officiels.

Les officiels de la rencontre désignés par le district de la Charente sont habilités à prendre contact directement avec les forces de l'ordre en cas d'interruption d'un match afin de garantir leur sécurité

Dans tous les cas de figure un rapport circonstancié devra être envoyé à district@foot16.fff.fr

De plus, un compte rendu téléphonique devra être effectué auprès du Président de la CDA ou au secrétaire.